

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 24 (1839)

Nachruf: Secretan, Louis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II.

LOUIS SECRETAN,

*ancien Landammann, Président du Tribunal d'appel du
canton de Vaud,*

né le 5 Septembre 1758, décédé le 24 Mai 1839 à Lausanne.

Le canton de Vaud est encore sous l'impression douloureuse que lui a fait éprouver la perte récente d'un de ses meilleurs citoyens. Mr. *Louis Secretan*, président du Tribunal d'appel, vient de terminer, il y a peu de mois, sa longue et honorable carrière. Mr. Secretan fut reçu membre de la Société helvétique des sciences naturelles en 1817, dans sa troisième réunion, qui eut lieu à Zurich. Avant de Vous parler de lui sous ce rapport, je demanderai la permission de tracer quelques-uns des principaux traits de la vie publique et privée d'un homme qui a su pendant la longue carrière qu'il a parcourue, acquérir et conserver l'estime et la confiance de son pays et de ses nombreux amis.

Mr. Secretan, né le 5 Septembre 1758, fut destiné de bonne heure au barreau par un père avocat lui-même. En 1774, à l'âge de seize ans, il commença à plaider avec quelque succès devant les tribunaux inférieurs. Il plaida deux causes à Berne en 1778 et 1779; la chambre des appellations de cette

capitale, avant de lui accorder la patente d'avocat qu'il demandait, désira qu'il fit un séjour dans une université pour y perfectionner ses études théoriques de droit. Il partit pour Tubingue, où il fut reçu Docteur à la fin de 1780. Il y composa sa dissertation inaugurale (*de prærogativa pignorum publicorum*) et disputa honorablement sous la présidence du célèbre Prof. Hoffacker. A son retour de Tubingue, en 1781, il obtint à Berne sa patente d'avocat. La première place au barreau de notre canton lui fut bientôt assurée, par les talens éminens dont la nature l'avait doué, par une éloquence facile et brillante, et par une grande capacité de travail.

Les événemens politiques qui en 1798 changèrent la position de la Suisse et surtout celle du canton de Vaud, vinrent donner une autre direction aux travaux de Secretan. Témoin, sans y avoir pris lui-même une part active, des événemens qui avaient amené l'émancipation de son pays, il accepta avec joie la liberté qui en fut le résultat pour ses concitoyens. Une nouvelle organisation devoit donner un mouvement régulier à ce nouvel élément apporté dans la vie du peuple Vaudois. Secretan fut un des premiers citoyens que ce peuple appella dans les Conseils qui devoient travailler à cette organisation. Nommé membre de l'assemblée provisoire du canton, son beau talent d'éloquence de barreau dut prendre un nouveau caractère. A cet égard nous avons vu dans la révolution française, et en petit dans la notre, échouer le talent des avocats les plus distingués. Un heureux tact naturel chez Secretan sut lui montrer comment devoit s'opérer le passage difficile d'une éloquence à l'autre, et dès lors nous l'avons toujours vu se montrer tantôt éloquent orateur au barreau, tantôt éloquent dans un autre genre à la tribune politique.

Il fut nommé en Mars 1798 au Grand-Conseil de la République Helvétique. En Septembre et Octobre 1801 il siégea à Berne dans la Diète qui devait donner une constitution à la Suisse. En Novembre 1802 il fut envoyé par les électeurs du canton de Vaud, avec MM. Monod et Muret, à la consulta convoquée à Paris par le premier consul. Secretan était intéressant à entendre, lorsqu'il parlait de ces conférences et des paroles jetées dans la discussion par l'homme de génie qui, avec une perspicacité intuitive, paraissait connaître mieux que les députés Suisses eux-mêmes le pays qu'ils représentaient. En 1803, le canton de Vaud ayant été constitué ensuite de l'acte de médiation, Secretan entra dans le Grand-Conseil qu'il a présidé comme landamman pendant une assez longue suite d'années et dans lequel il a siégé jusqu'aux événemens de 1830. En 1831 il fut nommé président du tribunal d'appel.

Il a siégé dans dix Diètes Suisses, tant ordinaires qu'extraordinaires, comme premier député.

Dans les années orageuses de 1813 et 1814 il fut envoyé à quatre Diètes qui se tinrent longuement à Zurich.

Dès-lors il a encore siégé dans l'assemblée fédérale en 1822 et 1831.

Je Vous ai donné quelques indications abrégées sur la carrière de barreau et la carrière politique de Secretan, et cependant dans une notice de la nature de celle-ci n'aurais-je dû peut-être Vous parler de lui que sous le rapport d'un ancien collègue qui avait cultivé comme Vous une branche des sciences naturelles. J'ai encore cependant quelques mots à Vous dire de la personne et de la vie privée de cet homme qui fut pour moi un ami de près de 80 ans. Nés à côté l'un de l'autre, à peu près au même moment, notre enfance et notre jeunesse se sont passées dans une vie commune; nous avons partagé les jeux, les plaisirs et les peines de cet âge,

nous avons été ensemble à l'université. Séparés ensuite souvent, dans le cours de notre vie, nous nous sommes toujours retrouvés avec un plaisir nouveau, et jusqu'à la fin, lorsque nous pouvions nous réunir, nous avons joui de la douceur qu'éprouvent deux anciens amis, lorsqu'ils peuvent faire revivre par le souvenir les momens heureux qui, à différentes époques d'une longue vie, ont été semés sur leur existence commune. Secretan était aimable dans ses rapports sociaux. Dans sa famille, avec ses amis, dans la société des hommes et des femmes, il apportait une gaieté bienveillante et spirituelle; sa conversation était semée de traits brillans et piquans, sans être jamais blessans; il animait la scène sociale, dans laquelle il se rencontrait, sans avoir la prétention d'y régner seul au dépend de l'amour-propre des autres.

A côté des études et des travaux obligés auxquels il donnait ses premiers soins, Secretan se livra comme délassement à des goûts et à des études de divers genres. Dans sa jeunesse la musique et la peinture, plus tard la numismatique, le blason, la botanique, dans tous les temps les classiques anciens grecs et latins, la littérature française et allemande occupèrent successivement ses loisirs. Les difficultés dans quelques-unes de ces études avaient beaucoup d'attrait pour lui; c'est ainsi que vers la fin de sa vie il voulut essayer la philosophie allemande; il lut Kant, Hegel, Schelling etc., il y renonça peu de mois avant sa mort, lorsque sa tête affaiblie et fatiguée des vains efforts, au moyen desquels il avait espéré de pénétrer dans des obscurités et des profondeurs insondables, il s'aperçut qu'il n'arriverait jamais dans ces études à un résultat qui pût le satisfaire. La numismatique l'a vivement intéressé pendant plusieurs années; il laisse un médaillier bien choisi et bien classé qui a été apprécié par les connaisseurs. C'est la botanique qui lui a fait désirer d'appartenir à Votre société; il y fut admis en 1817, dans la

troisième réunion, qui eut lieu à Zurich, il assista à celles de Lausanne en 1818 et 1828, à Genève en 1820 et 1832, à Lugano en 1834, à Neuchâtel en 1837. Ces réunions, lorsqu'il pouvait s'y rencontrer, étaient pour lui une grande fête. Il tenait aux sciences qui Vous occupent par des études sur une branche toute spéciale, sur laquelle il a composé un ouvrage considérable en trois volumes in-8.^o Ce livre qu'il Vous a offert, a été, et sera peu lu, en raison de sa grande spécialité, mais il pourra être d'un grand secours aux botanistes qui voudront approfondir cette partie de la science. Mr. Ed. Chavannes en a donné un extrait abrégé. Son titre est *Mycographie suisse par L. Secretan, membre de la Société helvétique des sciences naturelles.*

Je dois m'arrêter ici, Messieurs, Vos moments sont précieux, il ne faut pas en abuser. Peut-être ai-je déjà dépassé les bornes que j'aurais dû donner à cette notice. S'il en est ainsi, j'ose espérer que Vous Vous direz avec un sentiment d'indulgence, le coupable est un vieillard notre collègue, il nous a parlé d'un vieil ami un peu longuement, il faut lui pardonner.

L. CLAVEL DE BRENLES.